

<b>Action :</b>	<b>Limiter l'impact des activités humaines sur la qualité de l'air (transports, chauffage, etc.)</b>		
<b>Politiques et stratégies :</b>	<b>Améliorer la gestion des ressources environnementales et limiter les nuisances sur l'air, l'eau, le bruit, les déchets et l'énergie</b>		
		<b>Fiche « ACTION »</b> <b>H1</b>	
<b>Type d'action :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Programme actions	<input type="checkbox"/> Mesure	<input type="checkbox"/> Action
<b>Portée transfrontalière :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Trinationale	<input type="checkbox"/> Binationale	<input type="checkbox"/> Nationale
	<input type="checkbox"/> Régionale	<input type="checkbox"/> Locale	
<b>Localisation :</b> Espace Mont-Blanc, France-Italie-Suisse			
<b>Description :</b>			
<p>En se basant sur la dynamique de l'étude Air Espace Mont-Blanc, il s'agira de poursuivre les mesures et modélisations afin de disposer d'un suivi dans le temps et dans l'espace de la pollution de l'air. Sur la base des constats établis, il s'agira, sous la forme d'un engagement commun (uniformisation volontaire sur l'EMB des pratiques et normes de protection de la qualité de l'air), de définir un standard/politique commune visant à limiter la pollution de l'air liée aux transports, aux industries et au chauffage. Des mesures de limitation des nuisances seront proposées et évaluées pour les principaux polluants caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) : trafic routier – formation d'ozone – santé humaine et écosystèmes</li> <li>- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) : industries, ménages et trafic routier (combustion) – effet de serre</li> <li>- monoxyde de carbone (CO) : trafic routier – formation ozone – santé humaine</li> <li>- poussières en suspension (PM10) : transports, chauffages et industries – santé humaine et sols</li> <li>- dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) : chauffage (fuel et charbon) et combustion carburants – santé humaine</li> <li>- ozone (O<sub>3</sub>) : santé humaine et écosystèmes</li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les principales sources de pollution principales par pays (transports, chauffages, industries, etc.) à prendre en compte (inventaire exhaustif initial et cartographie)</li> <li>- Analyser la situation pour chaque polluant caractéristique (respect des valeurs légales, population exposée, mesures de réduction envisageables, contrôles et outils à disposition)</li> <li>- Localiser les secteurs et domaines d'intervention prioritaires</li> <li>- Etablir un catalogue de mesures (plan directeur d'assainissement de la qualité de l'air) échelonnées dans le temps pour limiter ces différents impacts</li> <li>- Assurer un suivi des effets des mesures mises en place (observatoire)</li> <li>- Adapter les mesures à l'évolution des pratiques et aux effets mesurés</li> </ul>			
<b>Acteur(s) :</b>			
Maître(s) d'ouvrage : EMB et cantons			
Partenaire(s) : Services cantonaux de l'environnement, division bruit			
Date de création : 31.08.05		Fiche H1 page 1	

**Financement :**

Source(s) de financement possible(s) :

- |                                                                |                                     |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> EMB                        | <input type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input type="checkbox"/> Pays                                  | <input type="checkbox"/> Privé      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input type="checkbox"/> Autre :    |

Coûts approximatifs : 75'000 EUR

Remarque :

- les coûts de suivi et d'optimisation des mesures ne sont pas compris

**Monitoring (indicateurs possibles) :**

- évolution de la qualité de l'air par pays en termes de respect des valeurs limites légales
- coûts des mesures mises en place
- état de mise en œuvre des mesures adoptées, selon le plan directeur d'assainissement

**Outil(s) d'application nécessaire(s)**

- |                |                                                               |                                                   |                                         |
|----------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Domaines :     | <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire | <input checked="" type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Economie       |
|                | <input type="checkbox"/> Société                              |                                                   |                                         |
| Type d'outil : | <input type="checkbox"/> Technique                            | <input checked="" type="checkbox"/> Juridique     | <input type="checkbox"/> Institutionnel |

Commentaires et recommandations :

La définition d'un engagement commun et l'application des mesures de limitation de la pollution de l'air, nécessite de disposer d'outils juridiques compatibles dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

→ Liens avec les fiches H2, H5, H6, H7

**Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :**

Commentaires :

L'échelle EMB est pertinente pour traiter la pollution de l'air dont les impacts se font ressentir au-delà du lieu d'émission, dus à l'influence des facteurs météorologiques et topographiques. La définition d'un engagement commun et l'application des mesures de limitation de la pollution de l'air permet d'appréhender de manière plus globale les phénomènes en disposant des moyens pour agir sur les émissions (source) pour protéger les lieux d'immissions (exposition).

A terme, on peut imaginer que l'exemplarité de la pratique EMB induise une uniformisation des bases légales et pratiques pour les trois pays concernés.

Les effets en terme d'environnement et de société sont positifs (sensibilisation, gestion commune des nuisances et des producteurs, pratiques uniformisées, maîtrise et suivi des impacts).

Date de création : 31.08.05

Fiche H1 page 2

<b>Action :</b>	<b>Limiter les nuisances sonores</b> (transports, tourisme, survol, etc.)		
<b>Politiques et stratégies :</b>	<b>Améliorer la gestion des ressources environnementales et limiter les nuisances sur l'air, l'eau, le bruit, les déchets et l'énergie</b>		
		<b>Fiche « ACTION » H2</b>	
<b>Type d'action :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Programme actions	<input type="checkbox"/> Mesure	<input type="checkbox"/> Action
<b>Portée transfrontalière :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Trinationale	<input type="checkbox"/> Binationale	<input type="checkbox"/> Nationale
	<input type="checkbox"/> Régionale	<input type="checkbox"/> Locale	
<b>Localisation :</b> Espace Mont-Blanc, France-Italie-Suisse			
<b>Description :</b>			
<p>Sous la forme d'un engagement commun (uniformisation volontaire sur l'EMB des pratiques et normes de protection des nuisances sonores), définir une politique commune visant à limiter les nuisances sonores dues aux activités humaines (transports-traffic routier et survols, loisirs-tourisme, industries, etc.)</p> <p>A l'image de l'étude Air Espace Mont-Blanc, mettre en place un réseau d'observation et de mesures des nuisances sonores par domaine et par pays.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les principales sources de pollution sonore à prendre en compte (inventaire exhaustif initial)</li> <li>- Analyser la situation pour chaque source de bruit (respect des valeurs légales, population exposée, mesures de réduction envisageables, contrôles et outils à disposition)</li> <li>- Localiser les secteurs et domaines d'intervention prioritaires</li> <li>- Etablir un catalogue de mesures (plans directeurs d'assainissement des nuisances sonores) échelonnées dans le temps pour limiter ces différents impacts</li> <li>- Assurer un suivi des effets des mesures mises en place (observatoire)</li> <li>- Adapter les mesures à l'évolution des pratiques et aux effets mesurés</li> </ul>			
<b>Acteur(s) :</b>			
Maître(s) d'ouvrage : EMB et cantons			
Partenaire(s) : Services cantonaux de l'environnement, division bruit			
Date de création : 29.08.05		Fiche H2 page 1	

**Financement :**

Source(s) de financement possible(s) :

- EMB  Commune(s)  
 Pays  Privé  
 Région, Canton/Département  Autre :

Coûts approximatifs : 100'000 EUR

Remarque :

- les coûts de suivi et d'optimisation ne sont pas compris

**Monitoring (indicateurs possibles) :**

- évolution des nuisances sonores par pays en terme de respect des valeurs limites légales, p. ex. cadastre du bruit routier (façade en dépassement, nouveau dépassements, personnes exposées)
- coûts des mesures mises en place
- état de mise en œuvre des mesures adoptées, selon plan directeur d'assainissement

**Outil(s) d'application nécessaire(s)**

- Domaines :  Aménagement du territoire  Environnement  Economie  
 Société
- Type d'outil :  Technique  Juridique  Institutionnel

Commentaires et recommandations :

La définition d'un engagement commun et l'application des mesures de limitation des nuisances sonores, nécessite de disposer d'outils juridiques compatibles dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

→ Liens avec les fiches H1, H5

**Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :**

Commentaires :

La définition d'un engagement commun et l'application des mesures de limitation des nuisances sonores et le traitement à l'échelle de l'EMB de ces problématiques permet d'appréhender de manière globale les phénomènes en disposant des moyens pour agir tant sur les lieux d'émissions (source) que sur les lieux d'immissions (exposition), sachant que les sources principales de bruit (trafic routier et survols) ne peuvent être traitées efficacement qu'à cette échelle.

A terme, on peut imaginer que l'exemplarité de la pratique EMB induise une uniformisation des bases légales et pratiques pour les trois pays concernés.

Les effets en terme d'environnement et de société sont positifs (sensibilisation, gestion commune des nuisances et des producteurs, pratiques uniformisées, maîtrise et suivi des impacts).

Date de création : 29.08.05

Fiche H2 page 2

<b>Action :</b>	<b>Maîtriser les sources de pollutions des eaux en altitude</b>	
<b>Politiques et stratégies :</b>	<b>Améliorer la gestion des ressources environnementales et limiter les nuisances sur l'air, l'eau, le bruit, les déchets et l'énergie</b>	
		<b>Fiche « ACTION »</b>
		<b>H3</b>
<b>Type d'action :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Programme actions	<input type="checkbox"/> Mesure
<b>Portée transfrontalière :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Trinationale	<input type="checkbox"/> Action
	<input type="checkbox"/> Binationale	<input type="checkbox"/> Nationale
	<input type="checkbox"/> Régionale	<input type="checkbox"/> Locale
<b>Localisation : EMB</b>		
<b>Description :</b>		
<p>Ce programme d'action propose plusieurs pistes de réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echange d'expérience</li> </ul> <p>Un échange d'expérience entre membres de l'EMB est indispensable pour déterminer quelles sont les installations sanitaires et les systèmes d'assainissement qui ne sont pas source de pollution des eaux en altitude.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude des systèmes de sanitaire en altitude</li> </ul> <p>Il s'agit d'étudier la possibilité de mettre en place des toilettes chimiques aux abords des cabanes de montagne et refuges d'altitude, toilettes qui seraient reprises par hélicoptère. Un tel système doit être étudié sous les angles technique, économique et environnemental, notamment du point de vue de l'écobilan.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et information des randonneurs sur la problématique de la pollution des eaux en altitude</li> </ul> <p>Une information en termes de qualité de l'eau, de sources de pollution et de conséquences sur l'environnement doit être réalisée auprès des utilisateurs de la montagne (randonneurs, responsables de cabanes, promeneurs, etc.).</p> <p>Liens avec projet Interreg III ALCOTRA Refuges</p>		
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des installations et des points sources de pollution</li> <li>- Echanges d'expérience entre membres de l'EMB</li> <li>- Etude des possibilités d'assainissement (techniques, économiques, environnementales)</li> <li>- Remplacement des installations obsolètes</li> <li>- Réalisation d'une plaquette d'information</li> <li>- Sensibilisation des responsables de cabanes</li> <li>- Diffusion de l'information via Internet, les offices du tourisme, les points de départ de randonnées etc.</li> </ul>		
<b>Acteur(s) :</b>		
Maître(s) d'ouvrage :		
EMB		
Partenaire(s) :		
Associations de randonneurs, responsables de cabane		
Date de création : 02.09.05		Fiche H3 page 1

**Financement :**

Source(s) de financement possible(s) :

 EMB Commune(s) Pays Privé Région, Canton/Département Autre :

Coûts approximatifs : 50'000 EUR

Remarque :

Possibilité d'une discussion avec les compagnies d'hélicoptères

**Monitoring (indicateurs possibles) :**

- nb d'installations obsolètes assainies
- évolution de la qualité de l'eau en altitude

**Outil(s) d'application nécessaire(s)**Domaines :  Aménagement du territoire Environnement Economie SociétéType d'outil :  Technique Juridique Institutionnel

Commentaires et recommandations :

→ Liens avec les fiches H5

**Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :**

Commentaires :

Ce programme d'actions aura un effet préférentiel et positif sur le pilier environnement, puisqu'il vise à améliorer la qualité de l'eau en altitude.

D'un point de vue économique, bien que les coûts de mise en œuvre s'avèrent relativement élevés, à long terme, l'action aura un effet positif, car les frais d'assainissement, si rien est fait, seraient extrêmement élevés et les conséquences sur l'environnement incalculables.

Date de création : 02.09.05

Fiche H3 page 2

<b>Action :</b>	<b>Développer les échanges de pratiques sur la gestion et la réduction des déchets</b>	
<b>Politiques et stratégies :</b>	<b>Améliorer la gestion des ressources environnementales et limiter les nuisances sur l'air, l'eau, le bruit, les déchets et l'énergie</b>	
		<b>Fiche « ACTION »</b> <b>H4</b>
<b>Type d'action :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Programme actions	<input type="checkbox"/> Mesure
<b>Portée transfrontalière :</b>	<input type="checkbox"/> Nationale	<input type="checkbox"/> Action
<input type="checkbox"/> Trinationale	<input type="checkbox"/> Binationale	<input type="checkbox"/> Régionale
		<input type="checkbox"/> Locale
<b>Localisation :</b> Espace Mont-Blanc, France-Italie-Suisse		
<b>Description :</b>		
<p>Ce programme d'action se propose d'échanger les pratiques en terme de gestion des déchets, dans le but d'uniformiser les pratiques (standard commun) et de réduire la production de déchets. Il sera décliné en trois parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Partage et mise en œuvre de pratiques communes de gestion des déchets</li> <li>2. Développement de filières de recyclage/valorisation transfrontalières des déchets</li> <li>3. Limiter la présence de déchets dans la nature liés aux activités touristique</li> </ol> <p>Les principes suivants seront toujours appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter la présence de déchets dans la nature liés aux activités touristiques (sensibilisation par des journées de ramassage)</li> <li>- Sensibiliser au tri sélectif des déchets</li> <li>- Fermer les décharges sauvages (assainissement et réhabilitation)</li> <li>- Inciter à trier davantage de catégories (à uniformiser)</li> <li>- Identifier les synergies entre déchets et production (valorisation comme matières premières, chaleur)</li> <li>- Planification des points de collecte (accessibilité et bassin de population)</li> <li>- Envisager la création de parcs et réseaux éco-industriels</li> <li>- Répartir les coûts de traitement de manière équitable entre communes</li> </ul> <p>Dans ce sens, les potentialités et synergies pour le développement de filières de recyclage transfrontalières des déchets seront étudiées.</p> <p>Il faudra aussi prendre en compte le problème des déchets en altitude.</p>		
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>		
<b>1. Partage et mise en œuvre de pratiques communes de gestion des déchets</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les politiques actuelles de gestion des déchets</li> <li>- Définir les catégories minimales à collecter</li> <li>- Lier la production de déchets à la consommation des ressources</li> <li>- Edicter une politique d'information et de sensibilisation spécifique</li> <li>- Déterminer des filières de recyclage, de valorisation ou de traitement communes dans le respect des législations environnementales</li> <li>- Démanteler et réhabiliter les installations obsolètes ou sauvages</li> <li>- Privilégier un accès par le rail (ou feroutage) pour la localisation des nouvelles installations</li> <li>- Etudier les possibilités de financement des infrastructures par la perception de taxe en application du principe du pollueur-payeur</li> <li>- Mettre sur pied une plateforme d'échange de pratiques et d'expériences pour les services communaux ou cantonaux/départementaux</li> </ul>		
Date de création : 29.08.05		Fiche H4 page 1

## 2. Développement de filières de recyclage/valorisation transfrontalières des déchets

- Identifier les catégories de déchets présentant un potentiel de recyclage ou valorisation au niveau transfrontalier
- Définir les modalités de recyclages de ces déchets en respect des législations environnementales
- Définir une clé de répartition des coûts (construction, fonctionnement, démantèlement) des installations
- Privilégier un accès par le rail (ou ferroutage) pour la localisation des installations
- Définir les modalités de valorisation de ces déchets et de traitement des résidus

## 3. Limiter la présence de déchets dans la nature liés aux activités touristiques

- organisation de journées de ramassage des déchets après la fonte des neiges, dans les alpages à proximité des pistes de ski, le long des cours d'eau.
- Envoi d'une invitation « tout ménage »
- Rappel lors des séances du Conseil municipal ou de manifestations publiques
- Remerciements des participants

Ces journées permettront aussi de sensibiliser les participants à la protection de la nature et du paysage en général et à la protection de la faune en particulier.

### Acteur(s) :

Maître(s) d'ouvrage : EMB et cantons/départements, communes ou consortium (p. ex. consortium d'alpage)

Partenaire(s) : Services cantonaux de l'environnement, division déchets, Associations de protection de la nature (WWF, ProNatura, Mountain Wilderness), sociétés locales

### Financement :

Source(s) de financement possible(s) :

- |                                                                |                                                |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> EMB                        | <input checked="" type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input type="checkbox"/> Pays                                  | <input type="checkbox"/> Privé                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input type="checkbox"/> Autre :               |

Coûts approximatifs : 100'000 EUR

Remarque :

Pour les journées de ramassage, les collectivités locales peuvent financer l'opération (administration, frais postaux, apéritif), les consortiums d'alpage offrir le repas, tandis que des associations de protection de la nature se chargeraient de l'encadrement/sensibilisation des participants.

### Monitoring (indicateurs possibles) :

- déchets récoltés par catégories
- pourcentage et quantité de déchets recyclés, valorisés et de traités par catégorie
- installations communes de valorisation, recyclage ou traitement des déchets
- quantité de déchets recyclées ou valorisée au niveau transfrontalier

### Journées de ramassage

- nombre de participants et évolution
- renouvellement des participants
- quantité de déchets ramassée

### Outil(s) d'application nécessaire(s)

Domaines :  Aménagement du territoire  Environnement  Economie  
 Société

Type d'outil :  Technique  Juridique  Institutionnel

Date de création : 29.08.05

Fiche H4 page 2

Commentaires et recommandations :

La définition d'une politique commune, nécessite des outils juridiques compatibles dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cette mesure est étroitement liée à la fiche B8.

**Journées de ramassage** : offrir l'apéritif et le repas de midi qui peuvent être constitués de produits locaux

-> Liens avec les fiches H5

**Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :**

Commentaires :

Le partage et la mise en œuvre de pratiques communes de gestion des déchets aura pour conséquence d'optimiser les pratiques et d'améliorer globalement la situation en terme d'impacts environnementaux. La société en sera pleinement bénéficiaire. Pour améliorer l'impact de cette mesure, elle devra être accompagnée d'une campagne d'information (p. ex. journée de ramassage) afin de minimiser la production de déchets et d'inciter au tri à la source.

Le développement de filières de recyclage/valorisation transfrontalières des déchets permettra d'établir un circuit transfrontalier de gestion des déchets, tenant compte des compétences à disposition et des installations existantes, dans un esprit de complémentarité.

**Journée de ramassage** : cette initiative a une faible incidence sur la sensibilisation à la protection de la nature et du paysage, car ce type de démarche touche les populations locales et non les « producteurs » de déchets. Par contre, elle contribue à une meilleure compréhension et une mise en réseau des acteurs des collectivités publiques/associations de protection de la nature/agriculteurs/population.

<b>Action :</b>	<b>Informer, sensibiliser et éduquer à l'environnement</b>	
<b>Politiques et stratégies :</b>	<b>Améliorer la gestion des ressources environnementales et limiter les nuisances sur l'air, l'eau, le bruit, les déchets et l'énergie</b>	
		<b>Fiche « ACTION » H5</b>
<b>Type d'action :</b>	<input type="checkbox"/> Programme actions	<input type="checkbox"/> Mesure
<b>Portée transfrontalière :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Trinationale	<input checked="" type="checkbox"/> Action
	<input type="checkbox"/> Binationale	<input type="checkbox"/> Nationale
	<input type="checkbox"/> Régionale	<input type="checkbox"/> Locale
<b>Localisation :</b> Espace Mont-Blanc, France-Italie-Suisse		
<b>Description :</b>		
<p>La préservation du territoire de l'EMB passe par la reconnaissance des valeurs qui lui confèrent une identité propre et dictent le type de protection à instaurer. Cette reconnaissance nécessite une « formation ou éducation » à plusieurs niveaux pour engendrer une prise de conscience (sensibilisation) et un retour en terme d'actes, selon les responsabilités et les utilisations du territoire. Ainsi, cette politique d'information sera différenciée selon que l'on cherche à sensibiliser les gestionnaires ou les différents utilisateurs (résidents, industriels, touristes, agriculteurs, chasseurs, etc.). Les jeunes et enfants sont aussi particulièrement concernés car ils jouent un rôle important de précepteur auprès de leurs parents.</p> <p>La politique générale d'information portera sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- domaines environnementaux prioritaires</li> <li>- instruments légaux et outils de protections</li> <li>- information sur les milieux naturels de l'EMB (qualité, menaces)</li> <li>- principes de base de la protection de la nature, du patrimoine, du paysage et de l'environnement</li> <li>- liens entre aménagement, environnement (risques et dangers) et qualité de vie</li> <li>- impacts anthropiques</li> <li>- effets globaux induits (effet de serre, réchauffement climatiques)</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir une politique générale d'information</li> <li>- Lister les différents acteurs territoriaux</li> <li>- Identifier les thèmes à aborder pour chaque catégorie de répondant (selon le niveau de compréhension et d'implication)</li> <li>- Définir les outils et modes de communication adaptés</li> <li>- Sensibiliser les participants aux caractéristiques de l'EMB</li> <li>- Identifier les domaines environnementaux prioritaires (air, bruit, déchets, paysage, faune, flore, forêts, énergie)</li> <li>- Coordination avec les actions relatives à la limitation des nuisances sonores et à la qualité de l'air</li> <li>- Proposer des activités en relation avec la nature favorisant une prise de conscience (randonnées éducatives accompagnées)</li> <li>- Illustrer avec des exemples ou comportements exemplaires ou à proscrire</li> <li>- Inciter les participants à jouer un rôle de relais auprès des collectivités et dans leur entourage</li> </ul>		
<b>Acteur(s) :</b>		
Maître(s) d'ouvrage : EMB et cantons/départements		
Partenaire(s) : communes, ASTERS, Association éducation à l'environnement		
Date de création : 29.08.05		Fiche H5 page 1

**Financement :**

Source(s) de financement possible(s) :

- |                                                                |                                     |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> EMB                        | <input type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input type="checkbox"/> Pays                                  | <input type="checkbox"/> Privé      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input type="checkbox"/> Autre :    |

Coûts approximatifs : 25'000 EUR

Remarque :

Selon les acteurs cibles, certains milieux associatifs voire économiques pourraient aussi être impliqués.

Le coût dépendra fortement de l'ampleur de la campagne d'information en terme de contenu (thématique, général, spécialisé) et de la fréquence des événements.

**Monitoring (indicateurs possibles) :**

- nombre de participants par catégorie et par région
- évolution des pratiques (qualitatif), sur la base d'une liste de critères communs
- mise en relation avec les statistiques communales/départementales de récolte des déchets par catégorie

**Outil(s) d'application nécessaire(s)**

- Domaines :  Aménagement du territoire  Environnement  Economie  
 Société
- Type d'outil :  Technique  Juridique  Institutionnel

Commentaires et recommandations :

Cette mesure ne nécessite pas d'outils particuliers d'application, sachant qu'elle est avant tout basée sur une participation libre et ouverte d'un maximum de personnes, fonctions, localisation et âges confondus.

→ Liens avec les fiches H1, H2, H3, H4, H6, H7

**Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :**

Commentaires :

Cette mesure aura un effet préférentiel et positif sur le pilier environnement car elle vise à sensibiliser les acteurs de l'EMB à l'importance de la protection et du respect de l'environnement et de la nature dans la réalisation des projets d'aménagement, mais aussi en fréquentant ces sites.

La réalisation de cette information peut, selon le moyen choisi, amener les participants à créer et tisser des liens qui n'auraient pas existés sans cela.

Les effets sont ainsi globalement positifs tant sur l'économie, l'environnement et la société.

Date de création : 29.08.05

Fiche H5 page 2

<b>Action :</b>	<b>Développer la filière bois</b> (construction, énergie) – France/Suisse		
<b>Politiques et stratégies :</b>	<b>Améliorer la gestion des ressources environnementales et limiter les nuisances sur l'air, l'eau, le bruit, les déchets et l'énergie</b>		
		<b>Fiche « ACTION »</b> <b>H6</b>	
<b>Type d'action :</b>	<input type="checkbox"/> Programme actions	<input type="checkbox"/> Mesure	<input checked="" type="checkbox"/> Action
<b>Portée transfrontalière :</b>	<input type="checkbox"/> Trinationale	<input checked="" type="checkbox"/> Binationale	<input type="checkbox"/> Nationale
		<input type="checkbox"/> Régionale	<input type="checkbox"/> Locale
<b>Localisation :</b> France et Suisse			
<b>Description :</b>			
<p>Il s'agit de favoriser le développement de la filière bois au niveau local en étudiant de nouveaux débouchés et en sensibilisant les élus, exploitants et acteurs du potentiel de production non exploité, en relation avec les politiques énergétiques existantes. L'ensemble nécessite une information et communication transparente avec mise en place d'un programme d'accompagnement pour donner un élan à ce développement.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les ressources sylvicoles indigènes exploitables</li> <li>- Identifier les différents débouchés pour la filière bois (construction, énergies, etc.)</li> <li>- Identifier les potentiels et rentabilité (coûts, emplois) pour la mise en place de chauffages à bois</li> <li>- Informer les élus et les futurs exploitants de la situation (rôle des forêts – entretien et protection, énergies, etc.)</li> <li>- Définir un programme d'accompagnement/subventionnement pour encourager le développement de la filière bois</li> <li>- Développer une pratique d'entretien commune des forêts</li> <li>- Développer des programmes de sensibilisation à l'intention des acteurs locaux (randonneurs, chasseurs, cyclistes, etc.)</li> <li>- Mise en place de centrales de chauffage à bois (regroupement des communes, projets pilotes)</li> </ul>			
<b>Acteur(s) :</b>			
<p>Maître(s) d'ouvrage : Services des forêts, communes, départements, districts (inspecteur d'arrondissement) et triages (gardes forestier)</p> <p>Partenaire(s) : Offices fédéraux de l'énergie, services cantonaux de l'énergie, privés, Office national des forêts, SIB 74</p>			
Date de création : 29.08.05		Fiche H6 page 1	

**Financement :**

Source(s) de financement possible(s) :

- |                                                     |                                     |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> EMB             | <input type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pays            | <input type="checkbox"/> Privé      |
| <input type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input type="checkbox"/> Autre :    |

Coûts approximatifs : 75'000 EUR

Remarque :

Sans les coûts de mise en place des mesures et projets définis, tels que centrales de chauffage au bois.

**Monitoring (indicateurs possibles) :**

- production énergétique issue de la filière bois
- coût du kWh produit par la filière bois et comparaison avec kWh standard
- évolution des constructions en bois (quantité de matériaux, pourcentage du parc immobilier)
- montant de subventions allouées
- nombre de centrales de chauffage à bois et évolution

**Outil(s) d'application nécessaire(s)**

- |                |                                                               |                                        |                                                    |
|----------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Domaines :     | <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire | <input type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Economie                  |
|                | <input type="checkbox"/> Société                              |                                        |                                                    |
| Type d'outil : | <input type="checkbox"/> Technique                            | <input type="checkbox"/> Juridique     | <input checked="" type="checkbox"/> Institutionnel |

Commentaires et recommandations :

Nécessite la coordination entre pays des pratiques et politiques énergétiques. L'accompagnement par une campagne d'information et de promotion est essentielle pour s'assurer du succès et de l'impact médiatique.

→ Liens avec les fiches H1, H5, H7

**Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :**

Commentaires :

Effet positif en terme d'environnement, on privilégie la consommation de ressources renouvelables et indigènes, en généralisant l'application du principe pratiqué depuis longtemps par les forestiers (on ne consomme pas plus que ce que la forêt peut produire, l'accroissement annuel).

Répercussions sur la qualité de vie (société) et création d'emplois, nouveaux débouchés (économie).

Date de création : 29.08.05

Fiche H6 page 2

<b>Action :</b>	<b>Privilégier les énergies renouvelables et les ressources indigènes</b>	 <b>Espace Mont-Blanc</b>
<b>Politiques et stratégies :</b>	<b>Améliorer la gestion des ressources environnementales et limiter les nuisances sur l'air, l'eau, le bruit, les déchets et l'énergie</b>	
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Programme actions <input type="checkbox"/> Mesure <input checked="" type="checkbox"/> Action <b>Portée transfrontalière :</b> <input type="checkbox"/> Nationale <input checked="" type="checkbox"/> Trinationale <input type="checkbox"/> Binationale <input type="checkbox"/> Régionale <input type="checkbox"/> Locale		<b>Fiche « ACTION »</b> <b>H7</b>
<b>Localisation :</b> Espace Mont-Blanc, France-Italie-Suisse		
<b>Description :</b> Une politique énergétique durable (uniformisation des pratiques) sera développée et favorisée à l'échelle de l'EMB pour réorienter l'approvisionnement actuel sur le développement et l'utilisation des énergies renouvelables (hydraulique, éolien, etc.), ainsi que pour privilégier l'utilisation des ressources indigènes (bois).		
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les ressources indigènes exploitables</li> <li>- Identifier les énergies renouvelables disponibles et adaptées sur l'EMB (hydraulique, thermique, bois, éolien, biomasse, géothermie, solaire)</li> <li>- Définir des critères (environnement et nature) minimaux à respecter (débits minimums, limitation de l'exploitation des forêts, p. ex.)</li> <li>- Etudier l'ensemble du cycle de production en terme d'impacts (air, bruit, eaux, sols, déchets)</li> <li>- Analyser les coûts de construction, de production et les conséquences en termes d'emploi</li> <li>- Définir un programme d'accompagnement/subventionnement pour encourager le développement et l'utilisation de ces énergies</li> <li>- Instaurer un partenariat régions/pays pour le développement des énergies renouvelables</li> </ul>		
<b>Acteur(s) :</b> Maître(s) d'ouvrage : EMB, cantons/départements  Partenaire(s) : Offices fédéraux de l'énergie, Instituts de recherche, EE74, ADEM, EDF ...		
Date de création : 29.08.05		Fiche H7 page 1

**Financement :**

Source(s) de financement possible(s) :

- |                                                     |                                     |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> EMB             | <input type="checkbox"/> Commune(s) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pays            | <input type="checkbox"/> Privé      |
| <input type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input type="checkbox"/> Autre :    |

Coûts approximatifs : 75'000 EUR

Remarque :

Sans les coûts de mise en place des mesures et projets définis.

**Monitoring (indicateurs possibles) :**

- évolution de la production d'énergie par agents énergétiques
- évolution de la consommation d'énergie par agents
- coût global au kWh par type d'agent
- impacts mesurés
- initiatives énergétiques (nombre et types)

**Outil(s) d'application nécessaire(s)**

- Domaines :  Aménagement du territoire  Environnement  Economie  
 Société
- Type d'outil :  Technique  Juridique  Institutionnel

Commentaires et recommandations :

L'élaboration de la politique énergétique induira une harmonisation des pratiques et bases légales nationales à moyen ou long terme. Un organe de coordination ou de gestion devra être constitué. Le circuit économique induit est mieux identifiable et traçable, car plus orienté sur le local.

→ Liens avec les fiches H1, H5, H6

**Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :**

Commentaires :

Impacts favorables globaux, car l'on recourt d'avantage aux énergies « vertes » en ne prélevant pas le stock disponible pour les générations futures. De plus, au niveau économique, l'approvisionnement est moins dépendant de situations politiques et orienté à un niveau plus local.

Pour le social, l'utilisation de ressources indigènes favorise la création d'emplois au niveau local.

Date de création : 29.08.05

Fiche H7 page 2